



DEMANDE D'AUTORISATION POUR PROCÉDE DE RECLAME

Une formule par procédé de réclame demandé

Commune d'Etoy
Place St-Jaques 3
1163 Etoy

Tél. 021 821 32 32 - Fax 021 821 32 33

LIEU DE POSE DU PROCÉDÉ DE RÉCLAME / PANNEAU DE CHANTIER

Adresse : _____

GENRE DE PROCÉDÉ DE RÉCLAME

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Lumineux | <input type="checkbox"/> Enseigne suspendue |
| <input type="checkbox"/> Non lumineux | <input type="checkbox"/> Enseigne en potence |
| <input type="checkbox"/> Eclairé (spot/ néon) | <input type="checkbox"/> Lettres détachées |
| <input type="checkbox"/> Enseigne appliquée | <input type="checkbox"/> Chevalet (dim. max. L 70 x H 120 cm) |
| <input type="checkbox"/> _____ | |

DONNEES TECHNIQUES

Selon l'article 33 du Règlement d'application de la loi sur les procédés de réclame, **un émolument unique de CHF 50.-- par m² de surface, mais au minimum de Fr. 100.-- et au maximum de Fr. 800.-- pour les procédés permanents sera perçu. Pour les procédés provisoires le prix par m² se monte à CHF 20.00.**

Texte logotype : _____
(fournir dessin ou photomontage - voir bases légales au verso)

Couleurs : _____

Dimensions du procédé de réclame (longueur par hauteur) : _____

Emplacement : _____
(endroit à définir sur plan ou photomontage à joindre - voir bases légales au verso)

Hauteur de l'espace libre entre le sol et le bas de l'enseigne : _____

Largeur du trottoir : _____

Matériau : _____

REQUÉRANT

Nom, prénom/ raison sociale: _____

Adresse: _____

Date:

Signature:

PROPRIETAIRE/GERANCE DE L'IMMEUBLE

Nom, prénom/raison sociale : _____

Adresse : _____

Date:

Signature:

MAISON MANDATEE POUR LA POSE

Nom, prénom/raison sociale : _____

Adresse : _____

Date:

Signature:

AUTORISATION À DÉLIVRER A :

Nom, prénom/ raison sociale : _____

Adresse : _____

BASES LÉGALES

Loi cantonale du 6 décembre 1988 sur les procédés de réclame et son règlement d'application du 31 janvier 1990

Le Règlement cantonal d'application prévoit notamment :

"**Art. 30.** - La demande d'autorisation est accompagnée :

- a) d'un dessin côté, exécuté à une échelle suffisante à l'intelligence du projet, indiquant pour chaque façade les dimensions, la surface de chacun des procédés de réclame, ramenée à celle d'un polygone circonscrit de forme simple, qui sera tracé sur le dessin, avec le détail du calcul de la surface du procédé, exprimée en mètres carrés ou en fractions de mètre carré. (...)
- b) La justification du respect des dimensions maximales autorisées par procédé et en proportion de la façade, les couleurs et la saillie dès le nu du mur seront également portées sur le dessin;
- d) d'un plan ou d'une photographie (format 9 x 13 cm au minimum) présentant tout ou partie de l'immeuble ou de l'ouvrage sur lequel le procédé de réclame figure en surcharge en y indiquant les dimensions des façades.
- e) Un extrait du plan cadastral (format A4) ou d'une photocopie (...)

Art. 31. - Le projet doit être signé par le requérant et son mandataire et contresigné par le propriétaire de l'immeuble ou son représentant".